

## POUR UN TRI EFFICACE, CHAQUE GESTE COMPTE

Connaissez-vous les refus de tri ? Il s'agit de déchets placés dans les conteneurs de tri par erreur, qui par leur matière ou leur composition ne peuvent pas être recyclés.

Le saviez-vous ? En 2025, sur le territoire du Pays de Gex, 28% des déchets déposés dans les contenants jaunes sont non-conformes. Ces erreurs représentent un coût environnemental et un surcoût (collecte et tri) pour la collectivité. Ces erreurs obligent à réacheminer près d'un tiers des déchets des bacs jaunes vers l'incinération, annulant l'effort de tri.

Pour être bien trié, un emballage recyclable doit respecter quatre conditions essentielles : être un emballage , vide, non imbriqué et jeté en vrac.



### LES ERREURS DE TRI DANS LE BAC JAUNE LES PLUS COURANTES, POUR QUE LE DOUTE NE SUBSISTE PLUS !



**Ne pas mettre les objets du quotidien en plastique**



**Pas de bouteilles en verre**



**Pas de déchets d'hygiène ni de textiles**



**Les emballages doivent être vidés et séparés les uns des autres**



**Les objets à destination du bac de tri jaune, ne doivent pas être mis en sac**



**Pas d'appareils électroniques et électriques.**



Risque d'incendie

Retrouvez toutes les consignes sur notre site pour un tri plus efficace : [www.mesdechets.paysdegex.fr](http://www.mesdechets.paysdegex.fr)



## LES ENCOMBRANTS, AYEZ LE BON RÉFLEXE !



Pour se débarrasser d'un canapé, un réfrigérateur ou tout autre objet encombrant, plusieurs solutions existent :



**Se rendre dans l'une des déchèteries du Pays de Gex :**

Ornex  
Saint-Genis-Pouilly  
Péron  
Versonnex

N'oubliez pas votre badge pour accéder aux déchèteries !

**Pas de véhicule pour le transporter ?**

Si vous n'avez pas de véhicule adapté pour le transport de vos objets volumineux, **appelez Allô Encombrants** au 04 50 20 65 86.

Ou remplissez le formulaire sur : [www.mesdechets.paysdegex.fr](http://www.mesdechets.paysdegex.fr).

**Service gratuit !  
Jusqu'à 3 objets, par rendez-vous !**

**Votre objet est en bon état ?**

S'il est volumineux, vous pouvez les déposer à la Ressourcerie ou les faire collecter gratuitement à domicile. Elle permet de donner une seconde vie aux objets et donc réduire les déchets ; le tout en créant des emplois.

Informations sur : [ressourceriepaysdegex@alfa3a.org](mailto:ressourceriepaysdegex@alfa3a.org) ou au : 04 81 50 02 51



Bon à savoir, lorsque vous achetez un appareil électrique / électronique ou un mobilier neuf, pensez à faire reprendre l'ancien par le magasin !

## RÈGLES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Je sors mon bac la veille du jour de collecte.

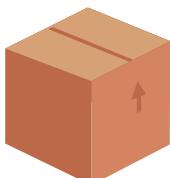


Un bac trop plein ou avec des sacs à côté est comptabilisé 2 fois à la collecte.



Je ne dépose pas de sacs, encombrants ou cartons à côté ; ce sont des dépôts passibles d'une amende et de frais de nettoyage.

## VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



**Je déménage** : je le signale rapidement, pour que mon compte soit clôturé.

Le bac et /ou les deux badges sont à **laisser dans le logement que je quitte**.



**J'emménage** : je le signale au plus tôt, afin d'**ouvrir mon compte à ma nouvelle adresse**.

## DÉMARCHE ZERO PAPIER, OPTEZ POUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE



Si vous ne souhaitez plus recevoir vos factures de redevance incitative en version papier, connectez-vous à votre espace personnel via [mesdechets.paysdegex.fr](http://mesdechets.paysdegex.fr), puis rubrique «Mon compte» / «Mes options» ou contactez-nous

Pour toute information sur votre facture

